



MICHELIN

***GARANTIE LIMITÉE ET
MANUEL DE L'UTILISATEUR
CANADIEN DU PNEU
POIDS LOURD***

*(INCLUANT LA GARANTIE LIMITÉE POUR
L'UTILISATION PAR LE CONSOMMATEUR)*

Important!

Enregistrez vos pneus au
[www.michelin.ca/CA/fr/
aide/inscription.html](http://www.michelin.ca/CA/fr/aide/inscription.html)



SOMMAIRE

Page

Garantie limitée applicable aux pneus poids lourd MICHELIN^{MD}	1 - 4
À propos de la garantie	1
Éléments couverts et durée de la couverture.....	1
Ce qui n'est pas couvert.....	2
Calcul du coût de remplacement d'un pneu	3
Réclamations	3
Conditions et exclusions	3
Droits des consommateurs.....	4
Information sur la sécurité et l'entretien	4
Recommandations de sécurité et d'entretien	5 - 10
Avertissement.....	5
Vérification de la pression d'air à froid	5
Risques routiers	6
Inspection des pneus.....	6
Indicateurs d'usure.....	6
Conduite à grande vitesse	7
Alignement des roues, parallélisme et équilibrage	7
Surcharge.....	8
Combinaisons de pneus	8
Modification des pneus	9
Rechapage et réparation	9
Entreposage.....	9
Recommandations de montage	10
Préparation des roues et des jantes	11
Information spécifique au pneu MICHELIN^{MD} X One^{MD} ...	12
Information sur le service aux consommateurs MICHELIN^{MD}	Couverture arrière

GARANTIE LIMITÉE DU PNEU POIDS LOURD MICHELIN^{MD}

À PROPOS DE LA GARANTIE

À titre d'acheteur original d'un pneu poids lourd de marque MICHELIN^{MD}, votre achat est couvert par tous les avantages et soumis à l'ensemble des conditions que contient le présent manuel (notamment aux recommandations d'entretien et aux avertissements de sécurité). Pour vous assurer de bien comprendre les modalités de la présente garantie, veuillez lire le présent manuel avec soin. Il est également essentiel que vous lisiez et compreniez les recommandations sur la sécurité et l'entretien de vos pneus, qui commencent à la page 5.

ÉLÉMENTS COUVERTS ET DURÉE DE LA COUVERTURE

MAIN-D'ŒUVRE ET MATÉRIAUX

À l'exception des restrictions ci-dessous, les pneus poids lourd MICHELIN^{MD} portant le nom MICHELIN^{MD}, un numéro de série ainsi que des numéros d'identification et qui sont utilisés conformément aux instructions contenues dans ce manuel de l'utilisateur, sont couverts par cette garantie limitée contre les défauts de fabrication et de matériaux pour la durée de vie de la bande de roulement d'origine ou pendant sept ans à compter de la date d'achat, selon la première éventualité. Si aucune preuve d'achat n'est fournie, la couverture est établie en fonction de la date de fabrication, conformément aux définitions ci-après. À ce moment, toutes les garanties expresses ou tacites expirent.

Certains pneus poids lourd MICHELIN^{MD} utilisés uniquement en transport longue distance conformément aux instructions contenues dans ce manuel de l'utilisateur, sont couverts par une garantie limitée contre les défauts de fabrication et de matériaux pour 700 000 milles (1 130 000 km), et jusqu'à trois rechapages pendant une durée de sept ans à compter de la date d'achat ou le rechapage est effectué par un détaillant autorisé des technologies de rechapage Michelin (TRM). Si aucune preuve d'achat n'est disponible, la couverture est établie en fonction de la date de fabrication, conformément aux définitions figurant à la page suivante. À ce moment, toutes les garanties expresses ou tacites expirent. Ces produits portent la mention «garantie limitée du fabricant de la carcasse 7 ans / 700 000 milles (1 130 000 km) / 3 rechapages» dans les documents commerciaux.



Pour être admissibles à cette garantie, les carcasses couvertes doivent être inspectées par un revendeur autorisé de pneus poids lourd MICHELIN^{MD}, et rechapées par un revendeur Technologies de Rechapage Michelin (TRM) selon les normes établies par l'Association de l'industrie du pneu (TIA) et/ou Technologies de Rechapage Michelin (TRM).

D'autres garanties peuvent s'appliquer à certains pneus poids lourd MICHELIN^{MD} au-delà de la présente garantie limitée. Ces garanties sont mentionnées dans les documents commerciaux ainsi que sur le site www.michelintruck.com.

DÉFINITIONS

Par durée de vie de la bande de roulement d'origine, on entend l'usure de la profondeur de sculpture du pneu jusqu'aux témoins d'usure, soit une sculpture restante de 2/32^e po (1,6 mm)*. La date d'achat d'un pneu correspond à la date d'immatriculation d'un véhicule neuf sur lequel il est installé ou celle figurant sur la facture d'achat du pneu. Si aucune preuve d'achat n'est disponible, la garantie débute à la date de fabrication du pneu, établie selon le numéro DOT** MICHELIN^{MD} original moulé sur le flanc du pneu. Le remplacement se fait conformément aux conditions décrites au chapitre « CALCUL DU COÛT DE REMPLACEMENT D'UN PNEU », à la page 3.

CE QUI N'EST PAS COUVERT

Tout pneu rendu inutilisable à la suite :

- d'une avarie routière (coupure, lacération, meurtrissure, choc, pincement ou perforation);
- d'un montage ou d'un équilibrage incorrect de l'ensemble de roue, d'une jante défectueuse ou de toute autre utilisation abusive;
- d'une avarie causée par le démontage, une course, un sous gonflage ou un surgonflage, un mauvais entretien ou toute autre utilisation abusive provoquant un dommage ou l'usure prématurée de la carcasse;
- d'un accident, d'un feu, de la corrosion chimique, du vandalisme ou de modifications;
- d'un méplat causé par un entreposage incorrect;
- de l'injection d'un matériau liquide, solide ou gazeux autre que l'air, l'azote ou le dioxyde de carbone;
- d'utilisation en service autre que pour le transport longue distance (pour les réclamations sur garantie prolongée de la carcasse);
- d'une usure rapide ou irrégulière causée par un défaut mécanique du véhicule, comme un mauvais alignement des roues, provoquant un dommage à la gomme sous la bande de roulement, à la carcasse ou aux nappes d'acier.

Pour plus d'information, communiquez avec votre représentant Michelin.

* La loi fédérale exige que les pneus poids lourd montés sur les essieux avant de camions aient au moins 4/32^e po de profondeur de sculpture.

** DOT – Département des transports

CALCUL DU COÛT DE REMPLACEMENT D'UN PNEU

MAIN-D'ŒUVRE ET MATÉRIAUX

Un pneu inutilisable en raison d'une condition couverte par cette garantie limitée sur la main-d'œuvre et les matières premières sera remplacé par un pneu poids lourd MICHELIN^{MD} neuf comparable, pour un coût au prorata. Le revendeur de pneus poids lourd MICHELIN^{MD} détermine ce coût en multipliant le pourcentage d'usure de la bande de roulement par le prix de vente actuel du revendeur ou le prix courant du catalogue des prix de base des pneus poids lourd MICHELIN^{MD}, selon le plus bas des deux.

Les frais de montage, d'équilibrage et tous les autres frais connexes, ainsi que toutes les taxes applicables, sont en sus.

PNEUS DE TRANSPORT LONGUE DISTANCE AVEC UNE GARANTIE LIMITÉE DU FABRICANT DE LA CARCASSE

Si votre pneu de transport longue distance, couvert par la « Garantie limitée du fabricant de la carcasse de 7 ans / 700 000 milles (1 130 000 km) / 3 rechapages », devient inutilisable en raison d'une condition couverte par la garantie avant de vous donner 700 000 milles (1 130 000 km) et 3 rechapages, Michelin vous en créditera la carcasse selon le tableau ci-dessous :

<u>Vie de la carcasse jusqu'à 7 ans</u>	<u>Crédit de carcasse</u>
Bande de roulement d'origine	Valeur marchande*
Premier, deuxième ou troisième rechapage	Valeur marchande*

* La valeur marchande est basée sur l'âge et la condition de la carcasse ainsi que sur les conditions du marché local.

RÉCLAMATIONS

Pour faire une réclamation en vertu de l'une des garanties offertes, vous devez présenter le pneu ou la carcasse chez un revendeur poids lourd MICHELIN^{MD} autorisé. **Vous devez payer les frais de service ainsi que les autres frais connexes pour l'entretien normal du véhicule et des pneus.**

CONDITIONS ET EXCLUSIONS

Sous réserve de toute loi provinciale, la présente garantie limitée ne couvre pas la perte de temps, la perte d'usage du véhicule, les inconvénients ni les dommages indirects.

Les pneus ou carcasses faisant l'objet d'une réclamation demeurent la propriété de leur propriétaire, et MICHELIN^{MD} n'accepte aucune responsabilité pour la perte ou les dommages pouvant survenir aux pneus et carcasses sous la garde ou le contrôle d'un revendeur de pneus poids lourd MICHELIN^{MD} pour inspection en vue d'un ajustement sur garantie.

Une fois une réclamation acceptée, les pneus et carcasses visés deviennent la propriété de Michelin Amérique du Nord (Canada) inc. (MAN(CI)).

En cas de contestation, le propriétaire doit rendre le pneu disponible pour une inspection approfondie.

Aucun représentant, employé, ni revendeur Michelin n'a l'autorité de faire, implicitement ou explicitement, de déclaration ni de promesse ou d'autrement conclure une entente contraire aux dispositions de la présente garantie limitée.

La présente garantie limitée **s'applique exclusivement** au Canada.

DROITS DES CONSOMMATEURS

La présente garantie limitée vous confère des droits précis. Vous pourriez bénéficier d'autres droits, selon votre province de résidence.

INFORMATION SUR LA SÉCURITÉ ET L'ENTRETIEN

Pour connaître l'ensemble des directives de sécurité et d'entretien relatives à vos pneus, reportez vous au manuel des données techniques de pneus poids lourd MICHELIN^{MD}, au manuel de l'utilisateur et à la garantie limitée des pneus poids lourd, aux inscriptions sur le flanc de vos pneus, au manuel du propriétaire de votre véhicule et à l'affichette d'information de vos pneus.

LORSQU'UN SERVICE EST REQUIS :

1. Contactez un revendeur de pneus poids lourd MICHELIN^{MD} listé dans l'outil de localisation au www.michelintruck.com ;
2. Si vous avez besoin d'aide pour localiser un revendeur de pneus poids lourd MICHELIN^{MD}, veuillez téléphoner ou écrire au service d'assistance aux consommateurs MICHELIN^{MD} (voir la couverture arrière).

COMMENT LIRE LE DOT

DOT XXXX XXXX XXX (avant août 2000)

DOT XXXX XXXX XXX (1990-1999)

DOT XXXX XXXX XXXX (de juillet 2000 à 2025)

DOT XXXXX XXXX XXXX (passage à 13 chiffres à partir de 2018; en vigueur pour toutes les usines d'ici 2025)

LE DOT

Le symbole « DOT » certifie la conformité du fabricant de pneus aux normes de sécurité du 'U.S. Department of Transportation tire safety standards'. À côté du symbole se trouve l'identification du pneu ou « numéro de série ». Les deux premiers caractères identifient l'usine où le pneu a été fabriqué. Les deux caractères suivants reflètent la dimension du pneu. Les un à quatre chiffres suivants peuvent être utilisés au choix du fabricant de pneus comme code descriptif. Les trois derniers chiffres identifient la semaine et l'année de fabrication. (Exemple : « O25 » signifie deuxième semaine de l'année de la décennie, ex : 1995, 1985, etc.) Pour la décennie 1990-1999, les pneus de marque MICHELINMD sont marqués d'un triangle pointant vers les trois derniers caractères numériques. Les pneus produits après juillet 2000 comportent un chiffre supplémentaire pour identifier une décennie donnée. Par exemple, 2800 signifie que le pneu a été produit durant la 28e semaine de 2000 ; 0201 au cours de la 2e semaine de 2001. Si les derniers chiffres de votre numéro DOT contiennent trois caractères numériques et ne sont pas marqués d'un triangle, consultez un professionnel du pneu qualifié pour déterminer l'année de fabrication.

ENREGISTREMENT DES PNEUS

Important !

Rendez-vous au www.michelintrucktires.com/fr_CA sous la rubrique Documents de référence > Manuels et garanties pour en savoir plus sur l'enregistrement de vos pneus.

RECOMMANDATIONS DE SÉCURITÉ ET D'ENTRETIEN

AVERTISSEMENT

NE PAS TENIR COMPTE D'UNE DE CES CONSIGNES DE SÉCURITÉ ET DES INSTRUCTIONS CONTENUES

DANS CE MANUEL PEUT ENTRAÎNER UNE RUPTURE DU PNEU OU UNE EXPLOSION CAUSANT DES BLESSURES GRAVES OU MORTELLES.

CONDUIRE AVEC UN PNEU QUI N'A PAS UNE PRESSION D'AIR ADÉQUATE EST DANGEREUX ET POURRAIT ENTRAÎNER DES DOMMAGES IRRÉPARABLES AU PNEU.

Un pneu qui roule en situation de sous-gonflage s'échauffe de façon excessive, pouvant causer sa destruction. Pour les pneus de remplacement, la bonne pression de gonflage vous sera fournie par votre revendeur de pneus poids lourd MICHELIN[®]. Sinon, consultez la plaque-étiquette du véhicule.

Cette plaque-étiquette indique les pressions de gonflage requises pour les charges maximales à l'essieu (poids technique maximal sous essieu). Toutefois, n'excédez jamais la pression de gonflage maximale que peut supporter le pneu ou la roue sur laquelle il est installé.

AVERTISSEMENT

NE CONDUISEZ PAS INUTILEMENT UN VÉHICULE ÉQUIPÉ DE PNEUS DONT LA PRESSION DE GONFLAGE EST INADÉQUATE.

AU MOINS UNE FOIS PAR SEMAINE, VÉRIFIEZ LA PRESSION D'AIR À FROID DE TOUS VOS PNEUS, Y COMPRIS LE PNEU DE SECOURS.

Ne pas maintenir une pression de gonflage adéquate peut provoquer une destruction soudaine du pneu, une tenue de route erronée et causer une usure rapide et irrégulière du pneu, la perte de contrôle du véhicule ou de graves blessures. Voilà pourquoi la pression d'air doit être vérifiée au moins une fois par semaine et toujours avant de partir pour un long trajet.

Veuillez consulter le revendeur de pneus poids lourd MICHELIN[®] autorisé ou le site michelintruck.com pour de plus amples renseignements sur les charges à l'essieu et les pressions de gonflage à froid.

La pression d'air doit être vérifiée lorsque les pneus sont froids; en d'autres mots, avant d'avoir roulé. Le moment idéal pour vérifier les pneus est tôt le matin. Rouler, même sur une courte distance, échauffe les pneus et augmente la pression d'air.

N'enlevez jamais d'air d'un pneu chaud. Enlever de l'air d'un pneu chaud pourrait entraîner une situation de sous-gonflage.

Servez-vous d'une jauge à pneu précise pour vérifier la pression d'air de vos pneus. Ne permettez jamais à des enfants de gonfler ou de dégonfler des pneus.

Lors de la vérification, si l'un de vos pneus a perdu quatre psi ou plus, inspectez-le pour déceler tout signe de perforation, de fuite par la valve ou de dommage à la roue pouvant être en cause.

Tout pneu soupçonné d'avoir roulé à plat ou d'avoir roulé avec une pression d'air très basse (moins de 80 % de la pression normale d'opération) ne doit pas être gonflé à nouveau sans d'abord avoir subi une inspection complète et minutieuse.

INSPECTEZ QUOTIDIENNEMENT VOS PNEUS ET VOS ROUES. EN CAS DE DOMMAGES, VISITEZ IMMÉDIATEMENT UN REVENDEUR DE PNEUS POIDS LOURD MICHELIN^{MD}

RISQUES ROUTIERS

Les nids-de-poule, les bordures de trottoir, les éclats de verre, les pièces de métal, les débris de bois et tout autre objet du même genre peuvent endommager un pneu et devraient être évités en toute sécurité. Un contact inévitable avec de tels obstacles routiers doit être suivi d'une inspection soignée de vos pneus. Si vos pneus ou vos roues présentent des dommages, remplacez-les par une roue de secours et visitez immédiatement un revendeur de pneus poids lourd MICHELIN^{MD} pour une inspection.

 AVERTISSEMENT	NE CONDUISEZ PAS INUTILEMENT UN VÉHICULE ÉQUIPÉ DE PNEUS OU DE ROUES VISIBLEMENT ENDOMMAGÉS.
---	---

INSPECTION DES PNEUS

Examinez toujours vos pneus pour y déceler toute bosse, craquelure, coupure, perforation ou usure anormale, particulièrement sur les rebords de la bande de roulement, qui pourraient être causées par un mauvais réglage du train avant ou un sous-gonflage du pneu. Un pneu présentant l'une de ces conditions doit être inspecté dès que possible par un revendeur de pneus poids lourd MICHELIN^{MD}. Utiliser un pneu endommagé peut causer une perte de pression d'air rapide et la destruction soudaine du pneu. La perte du contrôle d'un véhicule causée par la perte soudaine de la pression d'air dans les pneus peut mener à un accident.


La vitesse élevée, la prise de virages serrés, les départs rapides, les arrêts brusques et les surfaces en mauvaise condition entraînent l'usure prématurée des pneus. Les surfaces avec des trous et des roches ou autres objets peuvent endommager les pneus et dérégler le train avant du véhicule. Lorsque vous roulez sur de telles surfaces, conduisez prudemment et lentement, et avant de reprendre la route à vitesse normale ou rapide, examinez vos pneus pour y déceler toute coupure ou perforation.

INDICATEURS D'USURE

Les pneus poids lourd MICHELIN^{MD} sont dotés d'indicateurs d'usure. Situés dans la rainure de la bande de roulement, ils deviennent visibles lorsque la profondeur de sculpture restante n'est plus que de 1,6 mm (2/32^e po). À ce stade, les pneus doivent être remplacés. Il est dangereux de rouler avec des pneus usés au-delà de cette limite. (Certaines provinces exigent que les pneus montés sur les essieux avant d'un autobus, d'un camion ou d'un véhicule tracteur ne roulent jamais avec moins de 3,1 mm [4/32^e po] de profondeur de sculpture restante.)

LA CONDUITE À GRANDE VITESSE PEUT ÊTRE DANGEREUSE ET PEUT ENDOMMAGER VOS PNEUS.

Il est particulièrement important que vos pneus soient correctement gonflés lorsque vous conduisez à grande vitesse sur l'autoroute*. Notez qu'il est plus difficile d'éviter un obstacle ou un débris sur la route à grande vitesse, et ce, même avec des pneus correctement gonflés. De plus, en cas de contact, il y a de plus grandes chances d'endommager le pneu à grande qu'à basse vitesse. De surcroît, la conduite à vitesse élevée réduit le temps de réaction nécessaire pour éviter les accidents et immobiliser votre véhicule en lieu sûr.

 AVERTISSEMENT	NE CONDUISEZ PAS À UNE VITESSE EXCÉDANT LA COTE DE VITESSE DE VOS PNEUS. NE DÉPASSEZ JAMAIS LES LIMITES DE VITESSE PERMISES PAR LA LOI OU LA VITESSE RAISONNABLE EN FONCTION DES CONDITIONS ROUTIÈRES.
---	---

Si vos pneus ou vos roues sont endommagés, remplacez-les par une roue de secours et visitez immédiatement un revendeur de pneus poids lourd MICHELIN^{MD} pour une inspection complète.

La vitesse maximale à laquelle les pneus poids lourd MICHELIN^{MD} peuvent rouler est indiquée dans le manuel d'information technique du pneu poids lourd MICHELIN^{MD}. Cette vitesse varie selon le type de pneu et dépend des conditions d'utilisation. Consultez un revendeur de pneus poids lourd MICHELIN^{MD} pour vous aider à déterminer la vitesse maximale recommandée pour votre type d'utilisation.

Dépasser la vitesse maximale recommandée fera surchauffer les pneus. Cette chaleur excessive peut également les endommager, causer leur destruction soudaine et occasionner un accident. La perte du contrôle d'un véhicule lorsqu'un ou plusieurs pneus perdent soudainement leur pression d'air peut mener à un accident, à des dommages matériels et à des blessures corporelles. Dans tous les cas, il est préférable de s'en tenir à des vitesses raisonnables dictées par les conditions de la route et les limites prescrites par la loi.

LE RÉGLAGE DU TRAIN AVANT, LE PARALLÉLISME DES ESSIEUX ET L'ÉQUILIBRAGE SONT IMPORTANTS POUR LA SÉCURITÉ ET LA LONGÉVITÉ DE VOS PNEUS.

 AVERTISSEMENT	NE CONDUISEZ PAS UN VÉHICULE ÉQUIPÉ DE PNEUS MAL ÉQUILIBRÉS OU PRÉSENTANT UNE USURE INÉGALE OU UN RÉGLAGE INADÉQUAT.
---	---

VÉRIFIEZ L'USURE DE VOS PNEUS AU MOINS UNE FOIS PAR MOIS

Si vos pneus présentent des signes d'usure irrégulière, il est possible que le train avant de votre véhicule soit dérégulé. Non seulement cette condition affecte-t-elle la longévité de vos pneus, mais elle peut nuire au comportement de votre véhicule, ce qui peut être dangereux. Si vous constatez une usure irrégulière, faites vérifier le réglage du train avant et le parallélisme des essieux de votre véhicule. Des pneus qui ont roulé en sous-gonflage présentent plus d'usure aux épaules qu'au sommet de la bande de roulement. Assurez-vous que vos pneus sont adéquatement gonflés.

* Il n'est ni recommandé ni encouragé de dépasser la vitesse légale permise.

Pour une durée et un rendement optimaux du pneu, le train avant des camions montés sur des pneus poids lourd MICHELIN^{MD} devrait être réglé conformément aux recommandations du constructeur du véhicule. Vérifiez la concentricité du pneu et de la roue afin d'éviter les problèmes d'équilibrage. Il est recommandé d'équilibrer dynamiquement les ensembles pneus/roues. Des pneus et des roues non équilibrés peuvent provoquer des difficultés de direction, une conduite cahoteuse et une usure irrégulière du pneu.

NE PAS SURCHARGER UN PNEU ; IL EST DANGEREUX DE ROULER SUR TOUT PNEU SURCHARGÉ.

⚠ AVERTISSEMENT

NE CONDUISEZ PAS UN VÉHICULE ÉQUIPÉ DE PNEUS SURCHARGÉS, CAR CELA EST DANGEREUX.

La charge maximale inscrite sur le flanc de tout pneu poids lourd est basée sur la vitesse à laquelle le pneu sera utilisé. Consultez un revendeur de pneus poids lourd MICHELIN^{MD} et le manuel d'information technique du pneu pour tous les renseignements concernant la charge maximale recommandée en fonction de votre utilisation. Les pneus qui portent des charges dépassant les limites maximales établies en fonction de leur utilisation surchauffent, ce qui peut causer une défaillance soudaine du pneu, des dommages matériels et des blessures corporelles. Dans le cas des pneus jumelés, si un des deux pneus roule en sous gonflage ou à plat, l'autre pneu devient alors en situation de grande surcharge, laquelle pourrait causer la défaillance du pneu. Rouler en « boitillant » est illégal et ne doit jamais être tenté.

⚠ AVERTISSEMENT

NE CONDUISEZ PAS UN VÉHICULE ÉQUIPÉ DE PNEUS DONT LA COMBINAISON EST INADÉQUATE.

COMBINAISONS DE PNEUS

CAMIONS À QUATRE ROUES

Pour obtenir le meilleur rendement, il est recommandé que des pneus de mêmes types et dimensions soient utilisés aux quatre positions. Si seulement deux pneus poids lourd MICHELIN^{MD} de construction radiale sont installés avec deux pneus à nappes croisées, les pneus de construction radiale doivent être installés sur l'essieu arrière.

Avant de combiner différents types de pneus sur tout véhicule de toute configuration, assurez-vous de vérifier les recommandations du constructeur du véhicule dans le manuel de l'utilisateur.

Il est particulièrement important de vérifier les recommandations du constructeur du véhicule lorsqu'il s'agit de combiner, de trouver des équivalents ou de remplacer les pneus sur des véhicules à 4 roues motrices, puisqu'ils peuvent nécessiter une attention spéciale.

VÉHICULES COMPORTANT PLUS DE QUATRE POSITIONS DE ROUE

Pour obtenir le meilleur rendement, il est fortement recommandé que des pneus à carcasse radiale et des pneus à nappes croisées ne soient pas jumelés.

MODIFICATION DES PNEUS



NE CONDUISEZ PAS UN VÉHICULE ÉQUIPÉ DE PNEUS MODIFIÉS.

Vos pneus ne doivent jamais être modifiés. Les modifications peuvent nuire au rendement adéquat du pneu, causant des dommages pouvant mener à des accidents. Les pneus devenus inutilisables à cause de modifications tels, mais sans s'y limiter, le meulage, l'ajout de liquides scellants ou d'équilibrage, ou encore l'utilisation de produits nettoyants contenant des distillats de pétrole, sont exclus à des fins de couverture sous garantie.

UN RECHAPAGE INCORRECT OU UNE RÉPARATION INADÉQUATE PEUVENT CAUSER LA DESTRUCTION DU PNEU, DES DOMMAGES MATÉRIELS ET DES BLESSURES.



NE CONDUISEZ PAS UN VÉHICULE ÉQUIPÉ DE PNEUS MAL RECHAPÉS OU RÉPARÉS.

Le rechapage et la réparation des pneus poids lourd MICHELIN^{MD} doivent être faits par du personnel qualifié disposant de l'équipement adéquat. Pour plus d'information, consultez un revendeur de pneus poids lourd MICHELIN^{MD}.

Les réparations faites à l'aide d'une mèche lorsque le pneu est monté sur la roue sont inadéquates et ne sont pas recommandées. Une telle réparation n'est pas fiable et peut causer d'importants dommages au pneu.

Si un pneu est perforé, faites-le démonter et examiner chez un revendeur de pneus poids lourd MICHELIN^{MD} pour y déceler tout dommage.

ENTREPOSAGE

Les pneus contiennent des cires et des produits émoullissants pour protéger leurs surfaces extérieures de l'ozone et des craquelures causées par les conditions climatiques. À mesure que le pneu roule et fléchit, les émoullissants montent à la surface continuellement. Cette protection se renouvelle donc tout au long de la durée de vie normale du pneu. Lorsqu'un pneu est laissé à l'extérieur sans rouler pour une durée prolongée (un mois ou plus), sa surface sèche et devient plus vulnérable aux craquelures causées par les conditions climatiques et l'ozone; de plus, il y a risque de méplat pour la carcasse. De graves problèmes peuvent se produire lors du montage des pneus avec chambre à air si de l'eau reste coincée entre l'enveloppe et la chambre à air. À cause de la pression, le liquide peut passer au travers de la gomme intérieure et atteindre les câbles de la carcasse. Pour ces raisons, les pneus doivent toujours être entreposés à l'intérieur dans un endroit frais, sec et propre. Un pneu mal entreposé pourrait vieillir prématurément et subir une défaillance soudaine.

Lorsque les pneus sont entreposés, assurez-vous qu'ils sont loin d'une source de chaleur ou d'ozone, telle que des conduits de chauffage ou des génératrices d'électricité. Assurez-vous que les pneus reposent sur des surfaces parfaitement propres, sans aucune trace de graisse, d'essence ni d'autre substance pouvant en endommager le caoutchouc. (Les pneus exposés à ces matériaux durant l'entreposage ou le roulage pourraient être sujets à une rupture soudaine.)

RECOMMANDATIONS DE MONTAGE POUR PRÉVENIR LA DESTRUCTION DU PNEU, LES DOMMAGES MATÉRIELS ET LES BLESSURES CORPORELLES.

Les recommandations publiées par le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST) expliquent en détail le montage et le démontage des pneus poids lourd. Vous devez vous assurer de toujours suivre ces recommandations.

De plus, chez Michelin, nous insistons sur le fait que le changement des pneus comporte des dangers et devrait être effectué par un personnel ayant suivi une formation professionnelle, bien outillé et travaillant selon les procédures établies par l'Association canadienne du pneu et du caoutchouc (ACPC).

⚠️ AVERTISSEMENT

L'ENTRETIEN DES PNEUS ET DES ROUES COMPORTE DES DANGERS ET DOIT ÊTRE EFFECTUÉ

EXCLUSIVEMENT PAR UN PERSONNEL FORMÉ UTILISANT LES OUTILS ET LES PROCÉDURES ADÉQUATS. LE FAIT DE NE PAS LIRE CES DIRECTIVES ET DE NE PAS S'Y CONFORMER PEUT ENTRAÎNER DES BLESSURES GRAVES OU MORTELLES, POUR VOUS OU POUR AUTRUI.

Les pneus doivent être montés sur des roues propres et en bonne condition. Les roues ou composantes de jantes tordues, écaillées ou rouillées peuvent endommager le pneu ou encore causer un accident.

Toutes les composantes des roues doivent être appareillées (c.-à-d. les rebords de jante, les cerceaux de fermeture, la base de la jante, etc.). Assurez-vous de vérifier les spécifications des fabricants de roues.

Lors d'un changement de pneus, dégonflez toujours le pneu avant de desserrer la roue ou les boulons de jante. Installez toujours des intérieurs de valve neufs avec des pneus neufs.

POUR TOUS LES PNEUS MICHELIN^{MD} AVEC CHAMBRE À AIR

LUBRIFIANT: Installez toujours une chambre à air neuve de dimension appropriée dans un pneu neuf. En cours d'utilisation, une chambre à air prend de l'expansion; si une vieille chambre à air est à nouveau utilisée, il est donc probable qu'elle se coince et que le frottement éventuel cause sa rupture, entraînant des dommages au pneu. Les chambres à air MICHELIN^{MD} sont fabriquées à l'aide de butyle et sont marquées du nom commercial AIRSTOP^{MD}. Il est essentiel d'utiliser une chambre à air AIRSTOP^{MD} avec un pneu MICHELIN^{MD} X^{MD}. Ces chambres à air sont fabriquées avec un joint superposé qui est plus résistant que le joint bout à bout utilisé dans plusieurs autres chambres à air. L'utilisation des autres chambres à air, non conçues pour les pneus radiaux MICHELIN^{MD}, pourrait causer une rupture et des dommages au pneu.

FLAPS: Installez toujours un flap MICHELIN^{MD} neuf lorsque vous montez un pneu neuf. Après une brève période d'utilisation, le flap se conformera au pneu et à la roue auxquels il est joint. En conséquence, il ne pourra s'ajuster exactement à un nouvel ensemble pneu/roue.

POUR TOUS LES PNEUS MICHELIN^{MD}

LUBRIFIANT: Utilisez toujours un lubrifiant approprié lorsque vous montez des pneus. Utilisez une huile végétale légère, une solution savonneuse ou tout autre lubrifiant approuvé pour le montage des pneus. N'utilisez jamais d'antigel, de silicone ou de lubrifiant à base de pétrole. Ne laissez pas le lubrifiant couler ni s'accumuler à l'intérieur du pneu.

CAGE DE SÉCURITÉ: Servez-vous toujours d'une cage de sécurité ou de tout autre dispositif de retenue lorsque vous gonflez un pneu poids lourd. Avant de l'utiliser, consultez le guide de l'utilisateur fourni par le constructeur de la cage ou du dispositif de retenue. Assurez-vous que la cage soit assez large pour contenir des pneus à taille basse lorsque vous gonflez des pneus MICHELIN^{MD} X One^{MD}. Ne soyez jamais au-dessus du pneu ou devant la valve lorsque vous gonflez. Utilisez un pistolet de gonflage avec manomètre et tenez-vous sur le côté. Avant le gonflage final, examinez l'ensemble avec soin pour déceler les signes de faiblesse ou les irrégularités.

BOUCHONS DE VALVE: Pour éviter toute fuite, il est essentiel que les valves soient munies de bouchons adéquats. Le bouchon de valve est le sceau principal de la valve. Après le montage, vérifiez les ensembles pour déceler toute fuite. Lorsque les ensembles de roues sont installés sur un véhicule, assurez-vous que les valves ne touchent pas les tambours de frein ou toute autre partie mécanique du véhicule.

MONTAGE DE PNEUS JUMELÉS: Les diamètres des pneus jumelés ne doivent pas différer de plus de ¼ po. Un jumelage inadéquat fera porter au pneu de plus grand diamètre, une part disproportionnée de la charge, ce qui pourrait causer une rupture soudaine du pneu, des dommages matériels et des blessures corporelles.

Un entraxe de pneus adéquat doit être fourni afin de prévenir le frottement des pneus et de permettre la circulation d'air nécessaire. Consultez le manuel technique du pneu poids lourd MICHELIN^{MD} ou un revendeur de pneus poids lourd MICHELIN^{MD} pour de l'information sur l'entraxe de pneu minimal requis pour un ensemble pneu/roue particulier.

PRÉPARATION DES ROUES ET DES JANTES

Avant le montage, les roues doivent être inspectées avec soin pour y déceler tout signe de craquelure ou de déformation des rebords de jante, des anneaux, des anneaux de serrage ou des trous de goujons. Si l'une de ces conditions est découverte, la jante/roue devrait être mise au rebut. Toute bavure, soudure, bosse découlant d'un coup de masse, etc., présente sur la surface de la jante en contact avec le pneu doit être polie à l'aide d'une lime ou d'une toile d'émeri. Enlevez la rouille à l'aide d'une brosse métallique et appliquez une peinture antirouille. Assurez-vous que les pneus sont montés sur le bon type de roue et de dimension. Les composantes pneu et roue devraient être en bonne condition et être propres.

INFORMATION SPÉCIFIQUE AU PNEU MICHELIN^{MD} X ONE^{MD}

TOUS LES CHAUFFEURS DE VÉHICULES ÉQUIPÉS DES PNEUS MICHELIN^{MD} X ONE^{MD} DOIVENT ÊTRE AVISÉS DE CE QUI SUIT :

ENTRETIEN DE LA PRESSION D'AIR

Les chauffeurs ont témoigné qu'un pneu MICHELIN^{MD} X One^{MD} sous-gonflé sera probablement plus facile à détecter d'un simple coup d'œil qu'un pneu jumelé. La pression d'air est toutefois difficile à jauger, même pour le plus expérimenté des chauffeurs. Les chauffeurs doivent toujours utiliser une jauge bien calibrée lorsqu'ils vérifient la pression d'air d'un pneu MICHELIN^{MD} X One^{MD} et ne devraient pas se fier à l'apparence du pneu. Si la pression est inférieure de 20 % à la pression d'air recommandée pour le pneu, il doit être considéré comme étant à plat, démonté et inspecté pour déceler les perforations ou autres dommages. Le manquement à cette consigne peut causer une défaillance du pneu.

TENUE DE ROUTE DU VÉHICULE

Des chauffeurs ont affirmé que l'empreinte large et stable du pneu MICHELIN^{MD} X One^{MD} peut procurer l'impression d'un camion beaucoup plus stable en comparaison avec les pneus jumelés traditionnels. La plupart des montes MICHELIN^{MD} X One^{MD} permettent d'élargir la voie des tracteurs et des remorques. Toutefois, les chauffeurs ne devraient pas laisser l'exceptionnelle tenue de route du pneu MICHELIN^{MD} X One^{MD} leur donner une fausse sensation de stabilité dans les courbes. Les chauffeurs doivent toujours respecter les limites de vitesse prescrites, peu importe leurs pneus. Ne pas le faire pourrait être la cause d'un renversement du véhicule.

TECHNIQUES EN CAS DE PERTE RAPIDE DE PRESSION D'AIR

Des essais intensifs ont démontré qu'une perte rapide de la pression de l'air dans un pneu MICHELIN^{MD} X One^{MD} ne compromet pas la stabilité et le comportement du véhicule. Toutefois, avec un seul pneu à chaque extrémité de l'essieu, la perte de la pression d'air abaissera la roue et l'extrémité de l'essieu, entraînant éventuellement le contact avec la surface de la route. Afin d'éviter des dommages additionnels au pneu, à la roue et à l'essieu en raison d'un blocage de l'ensemble pneu/roue et de la traînée du frein, il est conseillé aux chauffeurs de ralentir pour s'arrêter progressivement en rétrogradant de vitesses, en utilisant les freins de la remorque (lorsque approprié) ou en pompant les freins durant la phase initiale de ralentissement, pour permettre une certaine rotation de l'ensemble. Agir autrement pourrait causer des dommages irréparables au pneu, à la roue, aux composantes de l'essieu ainsi qu'au véhicule.

Le non-respect de l'une des mises en garde contenues dans ce manuel de l'utilisateur peut nuire à la tenue de route du véhicule ou endommager les pneus, ce qui peut causer un accident.

Les autorités de certaines provinces et de certains territoires interdisent l'utilisation de pneus recrusés, rechapés ou remoulés sur l'essieu avant des autobus. Consultez les autorités locales.

NOTES

Chaque fois que vous constatez des dommages à vos pneus ou à vos roues, contactez au plus vite votre revendeur local de pneus poids lourd MICHELIN^{MD} listé dans l'outil de localisation d'un détaillant que vous trouverez sur le site michelintruck.com. Si vous avez des doutes sur l'état de vos pneus ou de vos jantes, ou pour plus de renseignements

appelez au: **1 888 622-2306**

ou écrivez à: Relations Consommateurs Michelin /
Michelin Consumer Care
P.O.Box 19001
Greenville, SC 29602-9001

RAPPELEZ-VOUS... POUR ÉVITER DES DOMMAGES À VOS PNEUS ET UN POSSIBLE ACCIDENT :

- Maintenez dans vos pneus la pression d'air requise en fonction des charges transportées
- Vérifiez la pression d'air à froid au moins une fois par semaine
- Ne sous-gonflez pas et ne surchargez pas vos pneus
- Ne dépassez jamais la vitesse maximale spécifiée pour vos pneus (qui pourrait être inférieure à la limite légale affichée)
- Évitez les nids-de-poule, les obstacles, les bordures de trottoir et les rebords de route
- Assurez-vous que les réparations et rechapages soient effectués par du personnel qualifié avec de l'équipement approprié
- Dès que vous décelez un signe de dommage sur un pneu, remplacez-le par une roue de secours et visitez dès que possible votre revendeur de pneus poids lourd MICHELIN^{MD}
- Pour toute question, contactez un revendeur de pneus poids lourd MICHELIN^{MD}

michelintruck.com

